

Sobriété énergétique : éclairage public

En ce moment

La ville de Clermont-Ferrand s'engage pour la sobriété énergétique. À partir du 29 octobre 2022 à minuit, l'extinction de l'éclairage public de la ville sera appliquée de minuit à 6h du matin.

Cette mesure présente trois objectifs :

- **Réduire la facture énergétique.** Chaque année, Clermont Auvergne Métropole dépense plus de 1,5 M€ pour l'éclairage public sur la commune de Clermont-Ferrand. Dans un contexte où les prix de l'électricité sont amenés à augmenter fortement, l'objectif est de réduire la consommation électrique de l'éclairage de 20 %
- **Sensibiliser les habitants à la problématique environnementale et faire preuve d'exemplarité en matière de sobriété**
- **Lutter contre la pollution lumineuse en protégeant le ciel nocturne ; l'éclairage public ayant un impact sur la biodiversité, les écosystèmes et le rythme biologique des êtres vivants.**

Contrairement à certaines idées reçues, l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents de circulation, les automobilistes ayant même tendance à réduire leur vitesse dans le noir.

Par ailleurs, aucune hausse des délits n'a été constatée dans les communes qui ont mis en place cette mesure, les effractions se déroulant principalement en journée, à l'image des cambriolages, réalisés quand les victimes sont absentes de leur domicile.

Pour des raisons de sécurité, l'éclairage sera maintenu:

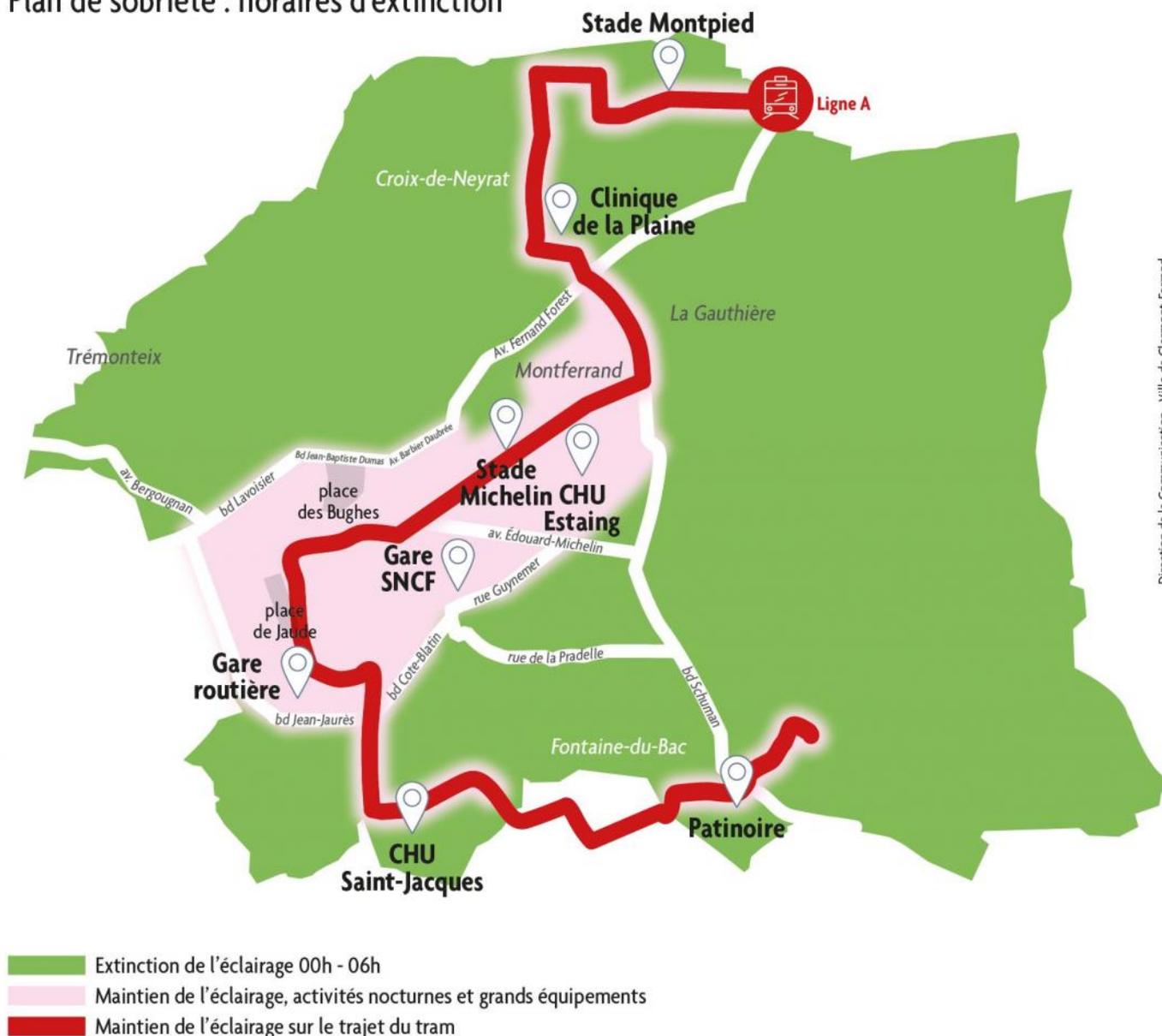
- **Du centre-ville « élargi » de Clermont-Ferrand et de Montferrand, car il concentre l'activité nocturne et les grands équipements, notamment la gare SNCF et la gare routière.**

- **De l'ensemble de la ligne de tramway afin de maintenir éclairé cet axe structurant du réseau de transport en commun.**
- **Exceptionnellement cette année, l'éclairage de la zone Ernest-Cristal sera maintenu jusqu'à 1:30 durant les vacances scolaires et les week-ends en raison de la fête foraine.**

Ci-dessous, la cartographie des grandes zones éclairées et éteintes la nuit. Les axes en blancs sont mentionnés à titre indicatif et seront allumés ou éteints selon leur emplacement sur la carte.

Éclairage public

Plan de sobriété : horaires d'extinction



Il est important de préciser que l'éclairage public sera maintenu sur toute la ville jusqu'à 00:00 et à partir de 6:00 du matin, périodes nocturnes durant lesquelles l'activité humaine est la plus importante.

Un premier retour d'expérience de ce nouveau dispositif aura lieu dans les semaines à venir afin de procéder à d'éventuels ajustements.

La Ville de Clermont-Ferrand a entrepris depuis 2013 un important travail sur son éclairage public grâce à la mise en place d'un système innovant de télégestion, permettant de baisser jusqu'à 70 % l'intensité de chacun de ses 19.140 points lumineux en coeur de nuit, donc de réaliser des économies d'énergie et de baisser les émissions de CO2. Une innovation souvent citée en exemple

au niveau international. Par ailleurs, près de 5.000 de ces points lumineux sont aujourd'hui équipés d'ampoules Led, beaucoup moins énergivores.

[Retrouvez les différents écogestes](#)

